



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège de suppléant devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de M. Gregory Huguelet-Meystre au 13 décembre 2022 et la nomination de M. Marc Alain Langel en tant que conseiller général ;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

- Art. 1 :** M. Mario Morciano, vient-ensuite de la liste du parti libéral-radical, est proclamé élu suppléant au Conseil général.
- Art. 2 :** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au suppléant proclamé.
- Art. 3 :** Sa nomination prend effet au 11 janvier 2023.

La Grande Béroche, le 11 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Maxime Rognon

Le secrétaire,
François Del Rio